

CHILLEURS INFO



BULLETIN MUNICIPAL N° 51 – MAI 2014

SOMMAIRE

1 - Informations générales

Le Conseil Municipal

Le Maire et ses Adjointes

Les commissions

Les délégations

- 1.1 - Ecole élémentaire
- 1.2 - Ecole maternelle
- 1.3 - Le marché du Jeudi
- 1.4 - Besoin d'un taxi
- 1.5 - La Maison des Fées
- 1.6 - Nouvelle entreprise
- 1.7 - Chocochâteau
- 1.8 - Le mot du jardinier
- 1.9 - Bénédiction des cloches
- 1.10 - Enquête publique : projet de parc éolien
- 1.11 - Plan canicule
- 1.12 - Accueil de loisirs

2 - Manifestations

- 2.1 - Carnaval 2014
- 2.2 - Animations

3 - Extraits de conseils

- 3.1 - Conseil du 14 novembre 2013
- 3.2 - Conseil du 18 décembre 2013
- 3.3 - Conseil du 23 janvier 2014
- 3.4 - Conseil du 20 février 2014
- 3.5 - Conseil du 28 mars 2014
- 3.6 - Conseil du 17 avril 2014

4 - Travaux ou projets

- 4.1 - Photos

5 - Associations

- 5.1 - Coc Danse : Gala
- 5.2 - Coc Foot
- 5.3 - Coc Gymnastique Volontaire
- 5.4 - Coc Volley
- 5.5 - L'Amicale des Sapeurs Pompiers
- 5.6 - L'Avenir
- 5.7 - L'Amicale des Anciens
- 5.8 - ACAC section bibliothèque
- 5.9 - Comité des Fêtes
- 5.10 - Association le Relais



Le mot du Maire

Après une petite pause due aux élections municipales, la parution du Chilleurs Info peut reprendre avec ce numéro de printemps.

Je tiens en premier lieu à vous remercier, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, de nous avoir renouvelé pour certains et accordé pour les nouveaux, votre confiance. Les actions envisagées seront conduites dans l'intérêt de tous et avec le souci d'une nécessaire maîtrise budgétaire.

Deux opérations importantes ont démarré depuis le début de l'année :

- le cabinet médical, à la place de l'ancienne gendarmerie, avec une ouverture programmée début août,
- l'assainissement collectif rue de Marcilly et rue du Moulin complété par l'enfouissement des réseaux aériens et la réfection de la voirie.

Dans quelques semaines, auront lieu la traditionnelle foire aux chiens qui attirera encore beaucoup de monde, puis les festivités des 13 et 14 juillet

La cérémonie en mémoire des fusillés du 13 août 1944 sera célébrée 70 ans jour pour jour après ce tragique évènement, avec tout l'honneur dû à nos disparus.

La fin de l'année 2014 devrait également connaître le début de l'implantation des roseraies André EVE à Gallerand, une bonne nouvelle pour notre économie locale et le développement de l'attractivité de notre Commune.

Je vous souhaite un très bon été.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr

1 - Informations générales

Le Conseil Municipal

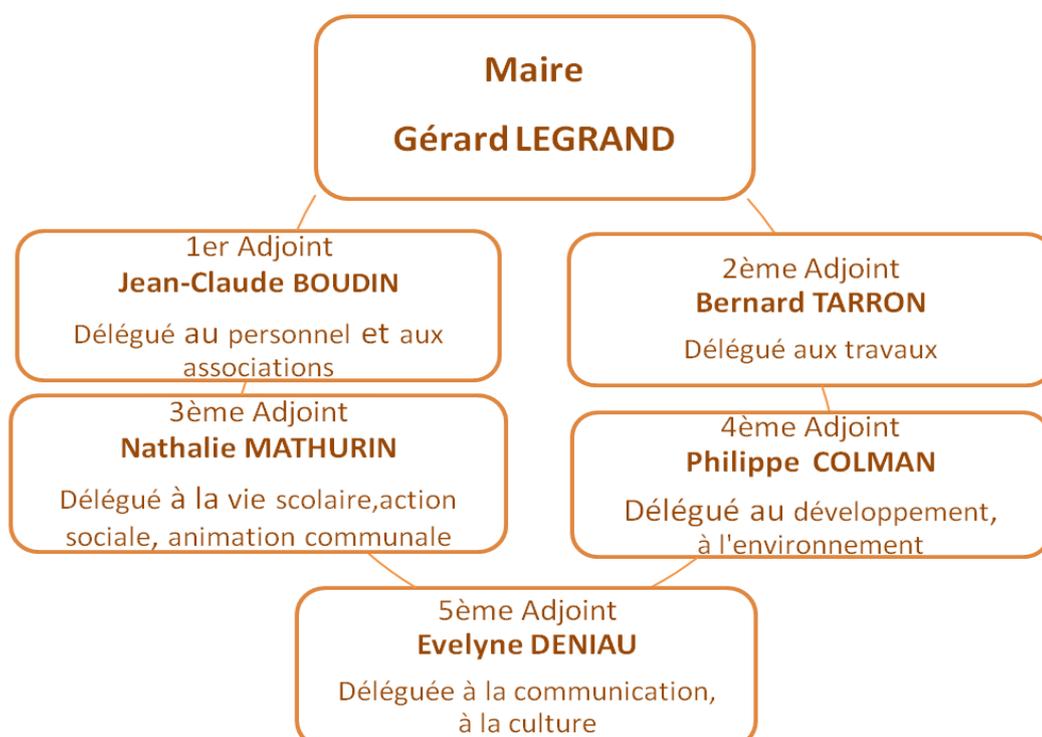


De gauche à droite :

1^{er} rang : Philippe COLMAN, Nathalie MATHURIN, Bernard TARRON, Gérard LEGRAND, Jean-Claude BOUDIN, Evelyne DENIAU

2^{ème} rang : Christine LOISEAU, Isabelle PROSSER, Karine LE GOVIC, Cathy BARBIER, Catherine DEGUIL, Caroline LORENTZ

3^{ème} rang : Jean-Claude MALFOY, Philippe LABRUNE, Christelle BURGOT, Sébastien BOUDIN, Mickaël DELARUE, Philippe THAUREAUX DE LEVARÉ, Vincent GOUEFFON



Les Commissions

FINANCES : Jean-Claude BOUDIN, Bernard TARRON, Nathalie MATHURIN, Christine LOISEAU, Philippe THAUREAUX DE LEVARÉ

TRAVAUX VOIRIE : Bernard TARRON, Philippe LABRUNE, Jean-Claude MALFOY, Philippe THAUREAUX DE LEVARÉ

TRAVAUX BÂTIMENTS : Bernard TARRON, Philippe LABRUNE, Jean-Claude MALFOY, Philippe THAUREAUX DE LEVARÉ, Catherine DEGUIL, Mickaël DELARUE

TRAVAUX FLEURISSEMENT : Bernard TARRON, Philippe COLMAN, Vincent GOUEFFON, Catherine DEGUIL, Isabelle PROSSER

COMMUNICATION : Evelyne DENIAU, Philippe COLMAN, Cathy BARBIER, Caroline LORENTZ, Sébastien BOUDIN

DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT : Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Vincent GOUEFFON, Caroline LORENTZ, Mickaël DELARUE, Christelle BURGOT, Sébastien BOUDIN

ANIMATION COMMUNALE : Nathalie MATHURIN, Evelyne DENIAU, Jean-Claude MALFOY, Cathy BARBIER, Catherine DEGUIL, Christelle BURGOT

SPORT ET JEUNESSE : Jean Claude BOUDIN, Jean-Claude MALFOY, Philippe THAUREAUX DE LEVARÉ, Christelle BURGOT

PERSONNEL de la COLLECTIVITE : Jean Claude BOUDIN, Nathalie MATHURIN, Vincent GOUEFFON, Jean-Claude MALFOY

MENUS SCOLAIRES : Nathalie MATHURIN, Christine LOISEAU, Cathy BARBIER, Isabelle PROSSER, Karine LE GOVIC

NB : Le Maire est membre de toutes les commissions. Les noms en gras sont ceux des adjoints.

Les Délégations

C.C.B.G. : Gérard LEGRAND, Jean-Claude BOUDIN, Bernard TARRON, Nathalie MATHURIN, Evelyne DENIAU

Conseil d'école Maternelle : Nathalie MATHURIN, Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Karine LE GOVIC

Conseil d'école Élémentaire : Nathalie MATHURIN, Bernard TARRON, Evelyne DENIAU, Vincent GOUEFFON

Syndicat de l'œuf : Gérard LEGRAND, Philippe COLMAN

SIERP : Christine LOISEAU, Mickaël DELARUE

CNAS : Jean-Claude BOUDIN

SPA : Jean-Claude MALFOY, Christine LOISEAU

Correspondant sécurité civile et défense : Philippe THAUREAUX DE LEVARÉ

Correspondant Pompiers : Jean-Claude BOUDIN

CCAS : Nathalie MATHURIN, Christine LOISEAU, Cathy BARBIER, Catherine DEGUIL, Isabelle PROSSER

MARPA Les Charmilles : Catherine DEGUIL

1.1 - Ecole élémentaire

La fête de l'école élémentaire aura lieu **le vendredi 20 juin à partir de 18 h à la salle Jeanne d'Arc**. Voici le déroulement de la soirée :

- Présentation des activités réalisées pendant l'année scolaire (chorales, musique, théâtre)
- Tirage de la tombola.
- Repas partagé pour passer un moment convivial.

Pour finaliser des interventions de volley dans plusieurs écoles du département, la fédération de volley organise une animation le lundi 31 juin et le mardi 1^{er} juillet de 10 h à 16 h sur le stade de Chilleurs. 18 classes (soit environ 300 enfants), venant de tout le département, participeront à des rencontres sportives.

1.2 - Ecole maternelle



FETE DE L'ECOLE MATERNELLE : Samedi 14 Juin 2014, Parc de la Cour Gauthier, à partir de 15 heures

Afin de clôturer l'année scolaire 2013/2014, l'école maternelle en partenariat avec l'association « Les p'tits Chilleurois » organisera la fête des enfants. Chants, danses, jeux, et plusieurs animations accompagneront cette journée.

Nos petits écoliers auront le plaisir de vous présenter leur spectacle chantant et dansant dans la bonne humeur.

Petit rappel pour les retardataires : Inscription des enfants nés en 2011 à l'école maternelle. A compter du mois de mai, toute inscription supplémentaire à l'école maternelle des enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2014 devra faire l'objet d'une prise de rendez-vous auprès de Madame RABIER, directrice de l'école maternelle. Veuillez la contacter au 02.38.39.81.01.

1.3 - Le marché du Jeudi

Notre marché hebdomadaire se déroule chaque jeudi, et nous constatons une baisse de fréquentation.

Afin de nous aider à le redynamiser, nous souhaitons avoir votre avis. En complétant le questionnaire joint à cet exemplaire de Chilleurs info vous pouvez nous apporter des pistes de réflexion.



1.4 - Besoin d'un taxi

Monsieur Laurent RAT assure tous vos déplacements 7 jours sur 7 et pour tous les trajets. Il est conventionné pour les transports de malades assis.

Voici ses coordonnées: Mr Laurent RAT - 29 bis rte de Neuville à CHILLEURS AUX BOIS
Tel : 06.07.81.45.96

1.5 - La Maison des Fées

Madame Valérie VAN DE KERKHOVE arrête son activité de fleuriste. Elle a tenu à vous adresser quelques mots dans ce Chilleurs info :

« Après bientôt trois ans de présence sur la Place de Romand, j'ai décidé de mettre fin à mon activité de fleuriste pour diverses raisons personnelles. Je tiens à remercier mes fidèles clients dont les visites me manqueront. Je salue l'ensemble des commerçants de Chilleurs aux Bois qui se sont montrés accueillants et attentionnés à mon égard. Enfin, je souhaite bonne chance à ceux qui prendront ma suite et qui continueront de « fleurir » la Place du village. »

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Laurence BRETON, Tentation Fleurs, ainsi qu'à Madame Hélène MARTINS, Atelier H (décoration, tapisserie) qui travailleront dorénavant avec Madame Martine RIEAU.

1.6 - Nouvelle entreprise

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Eric AVEZZA et son entreprise Audit Energétique Rénovation. Besoin de plans pour toutes vos déclarations de travaux, d'aide pour vos rénovations, de matériaux et de conseils dans l'amélioration énergétique, vous pouvez le contacter au 06.75.47.00.24 ou par mail à audit.energetique.renovation@gmail.com ou bien encore sur son site internet au www.audit.energetique.renovation.fr.

1.7 - Chocochâteau



Cette année encore le salon du chocolat « Chocochâteau » a connu un franc succès. Plus de 6 000 visiteurs sont venus apprécier le travail des pâtisseries chocolatiers présents lors du week-end des 29 et 30 mars.

1.8 - Le mot du jardinier

Nous vous rappelons que la Commune est engagée pour le bien être de tous dans une démarche « Zéro pesticide ». Cela implique de la part du personnel municipal un désherbage thermique ou manuel. Aussi, nous vous demandons une certaine tolérance quant à l'entretien des trottoirs et des espaces publics.

Nous rappelons à certains que les massifs de fleurs situés sur le domaine communal ne sont pas destinés à la cueillette mais à l'embellissement de notre cadre de vie.

Les couleurs dominantes cette année pour le fleurissement, seront le rouge, le blanc et le rose.... N'hésitez pas à nous suivre dans vos réalisations florales.

1.9 - Bénédictio des cloches

La refonte de deux des trois cloches de l'église a eu lieu le 4 avril dernier. Elles sont revenues le 18 avril et sont exposées actuellement à l'intérieur de l'église. Une bénédiction aura lieu le samedi 7 juin 2014 à 11 H à l'Eglise.

1.10 - Projet d'un parc éolien sur la Commune de NEUVILLE AUX BOIS

Le Conseil Municipal s'est récemment prononcé contre un projet de création de 5 éoliennes sur la Commune de NEUVILLE AUX BOIS, en bordure immédiate des limites de notre Commune, non loin des hameaux de Ronville et de la Gare. Si le Conseil Municipal n'est pas en opposition avec le principe du développement de cette énergie renouvelable, il convient néanmoins de préserver nos paysages, en bordure de forêt d'Orléans et du château de Chamerolles, et de ne pas multiplier à l'infini, sans aucune cohérence, les sites d'implantation de ces machines.

Une enquête publique aura lieu du 12 juin au 15 juillet 2014 en Mairie de NEUVILLE AUX BOIS. Vous pouvez y participer en consultant les dossiers de présentation et en donnant votre avis sur les registres d'enquête. N'hésitez pas à faire entendre votre voix, ou bien vous faire connaître en Mairie de CHILLEURS. Pour accompagner et appuyer notre démarche, un cahier sera à votre disposition et sera transmis ensuite aux services en charge de l'enquête. Vous pourrez y consigner vos observations.

1.11 - Plan canicule

Lors des périodes de forte chaleur, la Mairie met en place un service d'écoute et de surveillance des personnes âgées vivant seules. Pour faire partie de cette liste, nous vous remercions de vous faire connaître en Mairie en appelant le 02.38.39.87.06.

1.12 - Accueil de Loisirs de Chilleurs



Option Sport pour les 8/11 ans
Piscine, accrobranche, poney....

Du 21 au 25 juillet
Les couleurs
Un monde en bleu, ou en noir et blanc...



Camp nature dans une ferme
SAINT MARTIN DES BOIS
16 au 18 juillet (du CP au CE2)



7 au 11 juillet
Les 5 sens
La cité de l'Expérience



Du 28 juillet au 1^{er} août
Notre comédie musicale
Chansons, danses, théâtre.....

Accueil de loisirs Chilleurs aux Bois
7 juillet au 1er août 2014

Du 15 au 18 juillet
Fort Boyard
Jeux insolites, énigmes

Camp archéo
du 7 au 11 juillet
SAINT LAURENT
NOUAN (à partir du
CM1...)

2 – Manifestations

2.1 - Carnaval 2014

Le dimanche 6 avril, de nombreux enfants sont venus costumés avec leurs parents pour défiler dans les rues de notre Commune.

L'équipe d'animation (Brigitte, Mathilde, Emeline et Carole) a mis en place le projet de construction des chars pendant les nouveaux temps d'animation, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ainsi que pendant l'accueil de loisirs de Février, le tout sous la houlette de MM. Denis VINAUGER et Jean Pierre LEBON.

Les associations de la Commune (la Forestière, les P'tits Chilleurois, l'Avenir et les Echos de Chamerolles), ainsi que les parents d'élèves, ont également participé à cette journée.

Ainsi, Blanche Neige et ses 7 nains, le Capitaine Crochet, le Chat Botté et son moulin, ainsi que des robots ont pu déambuler en musique accompagnés de la schtroumpfette. Le cortège a fait un détour par la MARPA pour saluer les résidents qui avaient participé à la confection des fleurs avec les enfants.

Arrivé à la Cour Gauthier, le traditionnel bonhomme carnaval a été brûlé pour le plaisir de tous. Pour terminer cet après-midi, un goûter était offert à tous les enfants déguisés et des balades à poney ont complété l'animation.

Merci à tous les parents, enfants, et bénévoles pour leur participation à cet après midi de fête....



2.2 - Animations



La commission Vie Associative s'intitule désormais Commission ANIMATIONS.

A notre grand regret, faute de groupes musicaux ou de DJ, la fête de la Musique n'aura pas lieu cette année.



Cette année, tous les Chilleurois croisent
Intensément les doigts
Encore et encore pour que
Le soleil soit de la fête comme en 2013

Par contre, sont maintenus :

➤ **Le pique-nique du 13 JUILLET**

6^{ème} édition du grand pique-nique sur la RD 2152



Comme d'habitude, des tables et des bancs seront à votre disposition.

Rien de plus simple vous apportez vos provisions et dans le calme de la route devenue piétonne, vous pique-niquez en attendant la retraite aux Flambeaux vers 22 H, emmenée par l'Avenir.



Le feu d'artifice, à 23 H, suivra à la Rouche.

Retour avec les musiciens, Place de Romand, pour le bal populaire.



➤ **La revue du 14 JUILLET**



Après la revue des Sapeurs Pompiers dans le parc de la Cour Gauthier, une collation sera offerte par la Municipalité à partir de 16 h 30.



Nous tenons à nos traditions, alors pour qu'elles continuent encore longtemps, venez nombreux.

3 - Extraits des derniers conseils

3.1 - Conseil du 14 novembre 2013

Tarifs du service de l'eau 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe décide de réviser les tarifs du Service de l'Eau à compter du 1^{er} novembre 2013 et fixe le prix du m³ d'eau à 1,07 € H.T.

Tarifs du service d'assainissement 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le prix du m³ d'eau assainie à 0,89 € H.T. à compter du 1^{er} novembre 2014

Taxe d'aménagement 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le maintien pour l'année 2014 du taux de la taxe d'aménagement à 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal

Participation pour l'assainissement collectif 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2014.

Tarifs de location de la Salle de la Cour Gauthier 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs de location de la Salle de la Cour Gauthier à compter du 1^{er} janvier 2014 qui s'établissent comme suit :

- * Le week-end : 170 €
- * La journée pour Cérémonie Familiale : 100 €
- * Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure

Tarifs de location de la Salle du Relais 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les tarifs de location de la Salle du Relais à compter du 1^{er} janvier 2014 qui s'établissent comme suit :

- * Le week end : 210 €
- * Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure

Participation à la classe de neige 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil que la classe de neige aura lieu du 9 au 22 mars 2014 à Pelvoux. Le séjour est organisé par les œuvres universitaires du Loiret. Le coût du séjour est de 863,60 € par enfant.

Une subvention est accordée par le Conseil Général à hauteur de 201,60 € par élève. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de participer au financement de la classe de neige 2014, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 331 € par élève. Il décide d'inscrire au budget primitif 2014 de la Commune, à l'article 6288, la somme de 7 959 € correspondant à la dépense prévue pour le départ de 24 enfants (24 x 331 €) et la cotisation aux œuvres universitaires de 15 €. Il décide d'inscrire au budget primitif 2014 de la Commune, à l'article 6218, la somme de 150 € correspondant à l'indemnité de l'instituteur.

Vente du logement n°4 F5 de l'ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire présente au Conseil l'offre d'achat du logement n° 4 de type F5 de l'ancienne gendarmerie. L'offre, d'un montant de 135 000 €, est inférieure au prix de vente de 140 000 € fixé par la délibération du 24 mai 2012. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre d'achat du logement F5 proposé par Monsieur M. DA SILVA Samuel et Melle FAUREL Karine au prix de 135 000 € (Net vendeur).

3.2 - Conseil du 18 décembre 2013

Mise en compatibilité du PLU et déclaration de projet pour l'implantation de la Roseraie André EVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU a été conduit L'enquête publique est terminée et les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables.

Considérant que le dossier est prêt à être approuvé conformément aux articles L.123-16 et R. 123-21-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal décide d'approuver la mise en compatibilité du PLU et déclare que le projet de Création d'une Roseraie est d'intérêt général.

Recrutement d'un contrat « Emploi avenir »

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention concernant le contrat unique d'insertion pour le secteur non marchand, le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE). Il s'agit d'une convention avec l'Etat, la collectivité et le salarié. La collectivité s'engage par la désignation d'un tuteur à accompagner le salarié dans son activité, l'Etat s'engage à verser mensuellement une aide, le salarié s'engage à suivre les actions d'accompagnement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de recruter un agent contractuel dans le cadre de la convention à compter du 6 janvier 2014.

Choix de l'entreprise pour l'aménagement du cabinet médical

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions d'attribution de marché relatif aux travaux d'aménagement du cabinet médical. Après la procédure de mise en concurrence, la commission d'appel d'Offres réunie le 17 décembre 2013 propose de retenir l'entreprise MALARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide de retenir l'entreprise MALARD, dont la proposition s'élève à 196 589,79 € H.T.

Affaires diverses

- Il a été confirmé lors de la réunion du mois de décembre à la Sous Préfecture que le domaine de Chamerolles est toujours considéré comme un centre de Loisirs et n'a donc pas vocation à y être habité à l'année.
- Des modifications des emplacements des commerçants ont été appliquées pour le marché du jeudi. La mise en place des barrières s'effectue désormais la veille du marché à partir de 21 heures.
- Les travaux de la Résidence du Bourg ont démarré rue de Laveau. Une réunion est à prévoir avec les différents concessionnaires afin d'étudier les travaux liés à ces constructions (voirie, bordures, parking, enfouissement de réseaux)
- Monsieur et Madame CALVO ont réalisé un livre sur le quotidien d'une famille d'agriculteurs vivant à CHILLEURS dans les années 1850. Le Conseil Municipal accepte le principe d'une subvention à la Société Archéologique de NEUVILLE pour permettre l'édition de cet ouvrage.

3.3 - Conseil du 23 janvier 2014

Accord de Vente d'un logement F4 n° 3 à M. WAGEMANS Vincent

Monsieur le Maire présente au Conseil l'offre d'achat du logement n° 3 de type F4 de l'ancienne gendarmerie. L'offre, d'un montant de 125 000 €, est inférieure au prix de vente de 130 000 € fixé par la délibération du 24 mai 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre d'achat du logement F4 proposé par Monsieur WAGEMANS Vincent au prix de 125 000 € (Net vendeur).

Désapprobation du projet de la nouvelle carte cantonale du Loiret

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de redécoupage cantonal réalisé par le ministère de l'Intérieur en vue du scrutin de mars 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis sur ce projet.

L'absence de cohérence territoriale, avec en particulier l'étendue du territoire couvert, le nombre trop important de communes rattachées au nouveau canton, l'absence de Pithiviers dans ce canton, conduisent le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à désapprouver la carte cantonale proposée par le Ministère de l'Intérieur. Cette désapprobation est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet du Loiret et à Monsieur le Président du Conseil Général du Loiret.

3.4 - Conseil du 20 février 2014

Avis défavorable au projet de ferme éolienne à NEUVILLE AUX BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de permis de construire une ferme éolienne sur la commune de NEUVILLE AUX BOIS vient d'être déposée. La Commune de CHILLEURS AUX BOIS est consultée et doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, par délibération en date du 28 mars 2012, a refusé d'être intégrée dans une zone de développement éolien (ZDE). Cette demande a été acceptée et le territoire communal a donc été exclu du projet initial d'intégration.

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de ferme éolienne sur la Commune de NEUVILLE AUX BOIS et charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération aux services administratifs chargés du suivi du dossier.

Rénovation du Parc d'éclairage public 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme d'éclairage public à réaliser au cours de l'année 2014 et communique au Conseil Municipal les propositions des différentes entreprises consultées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'entreprise ISI ELEC pour la mise en place du programme d'éclairage public 2014, dont le montant s'élève à 24 504 € HT, et précise que les dépenses liées à cette opération seront imputées à l'article 21534, opération 147.

Aménagement du cabinet médical

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 18 décembre 2013, l'entreprise MALARD a été retenue pour réaliser les travaux d'aménagement du cabinet médical.

Depuis cette date, l'entreprise MALARD a proposé une remise complémentaire sur le montant de travaux initial.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la nouvelle proposition de l'entreprise MALARD qui permet de ramener le montant du marché à la somme de 193 640,94 € H.T, soit 232 369,13 € T.T.C.

Affaires diverses

- Roseraies André EVE : des fouilles archéologiques sont à réaliser sur les emplacements des futurs bâtiments, du parking et des serres.
- La tarification du service de l'Eau restera inchangée pour cette année, les nouveaux tarifs ne prendront effet qu'au 1^{er} août 2014.
- Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Monsieur le Maire adresse aux conseillers sortants ses remerciements pour le travail effectué au cours de ces six dernières années.

3.5 - Conseil du 3 avril 2014

Vote des taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de l'année 2013.

- Taxe d'habitation : 11,54 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,40 %

Participation à la classe de découverte de l'école élémentaire de Neuville aux Bois

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande en date du 24 février 2014 déposée par l'Ecole Elémentaire de Neuville aux Bois concernant un séjour en classe de découverte à Ingrannes du 5 au 10 mai 2014. Le coût du séjour est de 313,40 €.

Il est rappelé que dans un souci d'équité, la Commune accepte de participer à hauteur du tiers du coût du séjour de chaque enfant demeurant à Chilleurs Aux Bois. Cette règle ne s'applique qu'une seule fois pendant la scolarité de l'enfant.

Les 3 enfants de Chilleurs Aux Bois fréquentant l'école de Neuville Aux Bois n'ont pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la Commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de financer le séjour à hauteur de 104 € par enfant, soit un montant global de 312 €.

Participation à la classe de découverte de l'école Saint Joseph de Neuville Aux Bois

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une autre demande en date du 24 mars 2014 déposée par l'Ecole Saint Joseph de Neuville aux Bois concernant un séjour en classe de découverte à Saint Pierre de Quiberon du 2 au 6 juin 2014. Le coût du séjour est de 355 €.

Dans le même souci d'équité qu'indiqué ci dessus, la Commune accepte de participer à hauteur du tiers du coût du séjour.

L'enfant fréquentant l'établissement n'ayant pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la commune, le Conseil Municipal accepte de financer le séjour à hauteur de 118 €.

Initiation à la natation pour la classe de Grande Section de l'école Maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais d'un créneau piscine pour une classe de l'école Maternelle, les mardi de 14 h à 14 h 40, du 6 mai au 17 juin 2014, soit 7 séances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit de l'école Maternelle de Chilleurs aux Bois.

Le Conseil décide d'allouer les crédits nécessaires pour prendre en charge les 7 séances de piscine au prix de 37,80 € l'unité, ainsi que les déplacements par le bus du SIRIS d'Escrennes au tarif de 2,15 € du km.

Travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand

Après consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente au Conseil les 3 devis relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le devis établi par EXEAU TP, pour un montant de travaux de 34 668,00 € HT, soit 41 601,60 € TTC.

Proposition d'enfouissement des réseaux électriques rue de Laveau et rue de Marcilly

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux prévus rue de Laveau et rue de Marcilly, il est envisagé d'enfouir les réseaux électriques. Monsieur le Maire présente la proposition de la SICAP dont le montant total des travaux est de 87 734 € TTC. La convention précise que la SICAP prendrait à charge 70 % du coût des travaux et 30 % resterait à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de signer le protocole pour la dissimulation du réseau électrique de distribution publique basse tension, rue de Laveau et rue de Marcilly.

Le Conseil accepte de prendre à sa charge 30 % du coût des travaux, conformément au protocole, soit 26 320 € TTC, et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 à l'opération 133.

Proposition d'enfouissement du réseau France Telecom Rue de Laveau

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de l'opération envisagée rue de Laveau, une proposition d'enfouissement du réseau téléphonique a également été adressée par France Télécom. Monsieur le Maire indique que les travaux de terrassement seront assurés par l'entreprise en charge de l'aménagement du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de France Telecom dont le montant s'élève à 3 286,02 € HT.

Proposition de vente d'un terrain dans la Zone Artisanale de la Rouche

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de céder une partie de la parcelle ZH 130, d'une contenance d'environ 1 250 m², à la SCI SAINT GERMAIN, représentée par Monsieur SELLERET. Le prix fixé est de 9 € Hors Taxes du mètre carré.

3.6 - Conseil du 17 avril 2014

Subventions 2014 aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2014, suivant le tableau ci-joint en annexe, pour un montant de 22 037,02 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

SUBVENTIONS 2014	VOTE
ABC	500,00 €
Amicale des Anciens	500,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	100,00 €
Amis de l'Orgue	400,00 €
USEP (Union sportive école primaire)	300,00 €
Association Paroissiale	500,00 €
L'Avenir	950,00 €
Les Echos de Chamerolles	650,00 €
COC	5 700,00 €
COC Danse (Gala)	150,00 €
Club Informatique	600,00 €
Comité des Fêtes	1 200,00 €
Familles Rurales (Savoir Faire et Ptits Loups)	200,00 €
Musicadict	500,00 €
Section PG-CATM	250,00 €
Familles Rurales (personnes âgées)	750,00 €
Sté de Chasse de Chilleurs	100,00 €
Les Frimousses	200,00 €
Les Petits Chilleurois	400,00 €
ACAC (Bibliothèque)	1 000,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Association Cantonale Don du Sang Neuville	100,00 €
Association Amicale Secrétaires de Mairie	30,00 €
Banque Alimentaire	250,00 €
MFR Vrigny	150,00 €
Domaine de Chantaloup	75,00 €
Loiret Nature Environnement	100,00 €
Secours Catholique	200,00 €
Secours Populaire	100,00 €
SAFO	50,00 €
Santolène	100,00 €
AFOR PROBA BLOIS	65,00 €
Salon du chocolat Chocochateau	300,00 €
Office du Tourisme Pithiviers	250,00 €
Société Archéologique de Neuville	500,00 €
Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant)	1 935,00 €
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant)	1 260,00 €
Foyer Socio Educatif Collège Neuville	973,21 €
Association Sportive Collège Neuville	648,81 €
	22 037,02 €

Choix de l'entreprise pour le contrat de prestation des vérifications périodiques des équipements

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis relatifs au contrat de prestation des vérifications périodiques des bâtiments et équipements communaux. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de prestations de 2 492, 50 € HT, et sur une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Budget Service Assainissement -Vote du budget unique 2014

Le Conseil Municipal, après examen du budget du service d'assainissement 2014 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2014 du Service d'Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 166 503,97 €
- Section d'investissement à : 214 474,00 €

Budget Service de l'Eau -Vote du budget unique 2014

Le Conseil Municipal, après examen du budget du service de l'Eau 2014 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2014 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 241 744,50 €
- Section d'investissement à : 181 257,00 €

Budget Communal - Vote du budget unique 2014

Le Conseil Municipal, après examen du budget communal 2014 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2014 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 830 245,57 €
- Section d'investissement : 1 151 618,88 €

Recours contre le décret n° 2014-244 du 25 février 2014 portant sur la délimitation des cantons du Loiret

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2014, précisant la désapprobation du Conseil sur le projet de découpage des cantons du Loiret émis par le Ministère de l'Intérieur. Monsieur le Maire informe le Conseil que le décret n° 2014-244 du 25 février 2014, portant délimitation des cantons dans le département du Loiret, a validé sans aucun changement ce projet de découpage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de déposer au nom de la Commune de Chilleurs aux Bois, un recours en Conseil d'Etat contre le décret n° 2014-244 du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Loiret, et autorise Monsieur le Maire à déposer un recours en Conseil d'Etat visant à demander l'annulation de ce décret et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette procédure.

Proposition d'acquisition de terrains rue du Moulin

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre des travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux rue du Moulin, il paraît judicieux de procéder à l'acquisition d'une largeur de terrain de 3 mètres le long des propriétés situées entre la rue de Marcilly et le nouveau chemin créé lors du remembrement, soit une longueur de 110 mètres environ.

Cette acquisition permettrait de réaménager la route et de dégager la visibilité du carrefour. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de négocier avec les différents propriétaires.

4 - Travaux et projets

La réfection de la façade de l'église est terminée.
Les nouvelles cloches vont bientôt être installées.



De nouveaux trottoirs dans une partie de
la rue de la Cour.



Les travaux d'assainissement collectif et
d'enfouissement des réseaux sont commencés rue
de Marcilly.

Les algues dans l'étang de la Rouche ont été
retirées avec l'aide d'un bateau faucardeur.





Le nouveau bac à sable a été installé dans la cour de l'école maternelle pendant les vacances scolaires d'avril pour le plus grand bonheur de nos bambins.



L'ancienne gendarmerie est en travaux pour laisser place à un nouveau cabinet médical en août.

5 - Associations



5.1 - Coc Danse : Gala

Le C.O.C. danse vous convie à son gala de fin d'année le dimanche 15 juin à 15 H, à la salle des fêtes de SAINT LYE LA FORET. Les Femmes seront mises à l'honneur !!!

5.2 - Coc Foot

Dimanche 23 février, Mme CONQUET, gérante du magasin d'optique Krys à PITHIVIERS a offert un jeu de maillots à l'équipe senior.

Les U11 (joueurs de 10 et 11 ans) ont officié comme ramasseurs de balles lors du match US Orléans/ Uzès-Pont du Gard, match de niveau national. A la fin du match, ils sont repartis avec des autographes. Ils sont revenus enthousiastes avec des souvenirs plein la tête.



5.3 - Coc Gymnastique Volontaire

Le 26 avril, l'équipe loisirs a reçu pour la 3^{ème} année, 9 équipes dont une bourguignonne, pour son tournoi.

Les U11 se sont qualifiés pour la finale de la coupe consolante de leur catégorie, à Orléans le 3 mai.

Le COC organise samedi 31 mai un tournoi pour les catégories U7 et U9 (joueurs de 6-7-8-9 ans) soit 20 équipes. Venez nombreux les encourager.
C. GIROUX



Le jeudi 26 juin 2014 à 20 H : Assemblée Générale du Club à la Cour Gauthier.

A partir du 15 mai, les 2 cours du jeudi seront réunis pour 1 heure, c'est-à-dire de 19 H 30 à 20 H 30. Ils reprendront normalement à la rentrée de septembre 2014 de 18 H 45 à 19 H 45 et de 19 H 50 à 20 H 50.

Le cours du mercredi reste inchangé de 9 H 30 à 10 H30.

Pour toute information complémentaire relative à notre section, appeler au 02-38-39-87-21 ou au 02-38-39-82-55

Michèle BRAZEY

5.4 - Coc Volley



Le COC VOLLEY organise son tournoi loisir annuel. Il se déroulera le **samedi 7 juin à partir de 15 H** sur le stade. Inscription libre par équipe de 4 joueurs avec une féminine si possible. Restauration et buvette sur place.

5.5 - L'Amicale des sapeurs-pompiers

Pour le mois de juin, nous ferons nos portes ouvertes habituelles pour la foire aux chiens des 28 et 29 juin.



Nous organisons une randonnée pédestre le 7 septembre prochain. Il y aura 3 parcours : 9 km, 14 km et 20 km. Le départ aura lieu sur le parking du château de Chamerolles à partir de 7 h.

En revanche, il n'y aura pas de loto le 20 septembre comme cela avait été annoncé sur le calendrier des manifestations.

5.6 - L'Avenir : section Pêche

L'étang de la Rouche est de nouveau prêt pour accueillir ses pêcheurs. La pêche est autorisée du 5 avril au 31 octobre 2014. Le règlement est consultable dans les points de vente et est affiché à l'étang.

Un Concours de pêche à la truite est organisé le **samedi 31 mai de 9 H à 17 H**. Rendez-vous à 8 H pour le tirage aux sorts des emplacements. Une participation de 12 € est demandée par pêcheur. Informations et inscriptions aux différents points de ventes.

Attention les places sont limitées.

Voici les tarifs pour l'année :

- 3 € le ticket à la journée pour les adultes
- 2 € le ticket à la journée pour les enfants de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte
- 40 € la carte annuelle pour les habitants de la Commune
- 60 € la carte annuelle pour les autres
- Gratuit le mercredi pour les enfants de CHILLEURS de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte
-

Les tickets et cartes sont en vente auprès du Garage ERAY, de la Boulangerie PELISSOU, du Restaurant La Tête de Veau et du Bar-tabac l'Escale



5.7 - L'Amicale des Anciens



Coucou, nous revoici et comme en 2013 pas une minute à nous, même pas le temps de vieillir.

Pour cette année 2014 : l'association a dépassé les 160 adhérents !! Et ce n'est pas fini, nous avons d'autres adhésions en cours...

Nous venons de rentrer de LA PLAINE SAINT DENIS « studio 107 », pour l'enregistrement des « 12 coups de Midi » avec Jean Luc REICHMANN.

Nous étions 59 personnes à participer à l'émission. Vous voulez nous voir ? Rendez-vous devant votre petit écran les 29 et 30 juin !!!



JEUDI 5 JUIN

Nous vous accueillerons à la salle Jeanne d'Arc pour la journée **DIVERTISSEMENT**, à partir de 12 H. Apéritif suivi d'un buffet copieusement garni. Après midi...surprise !!! Les Déjantés, de retour de leur tournée mondiale, seront-ils présents pour un nouveau spectacle ? Vous le saurez en vous inscrivant.



JEUDI 24 JUILLET

Nous irons applaudir les BODIN'S dans la cour de leur ferme dans l'Indre. (S'il y a des désistements, tentez votre chance auprès de l'Amicale).



Du LUNDI 15 AU SAMEDI 20 SEPTEMBRE (6 jours/5 nuits)

Après un hiver très morose, nous avons décidé de partir en CATALOGNE, dans un superbe hôtel 4 étoiles, les pieds dans la Méditerranée et pour l'eau douce, une grande piscine. Pour les balades de la soirée, nous serons près de l'avenue centrale avec ses magasins de luxe, ses animations permanentes, mini golf etc...



HOTEL CALETA PALACE PLAYA DE ARO.

Tout compris

(Du petit déjeuner du jour 1 au dîner du jour 6, boissons et excursions)

Prix par personne : 596 €

Visites : San Feliu, Gerone, Montserrat, Barcelone (la Sagrada Familia, la cathédrale Ste Eulalia etc...) Pals, Castell d'Aro, la Costa Brava sud....etc..



Ça me fait envie, on y va ? D'accord on s'inscrit.

Vous n'êtes pas du club, vous avez envie de vous joindre à nous, pas de souci, le prix est identique pour tous, pas d'âge pour rire avec les « anciens » !!!

Pour toutes ces manifestations, vous pouvez joindre la présidente Micheline BRUSSEAU au 02 38 39 89 66 ou au 06 68 89 57 37 ou la secrétaire Sylviane TARRON au 02 38 32 99 70. Nous serons à votre écoute.

5.8 - A.C.A.C. : Section bibliothèque

Quelques nouvelles de notre bibliothèque : A ce jour, nous pratiquons le catalogage des ouvrages que nous pourrions mettre à votre disposition ; quelques travaux d'aménagement sont encore à effectuer.

Afin que vous puissiez découvrir ce nouvel espace, nous organiserons une journée « portes ouvertes » le 21 juin 2014. L'ensemble des bénévoles sera présent pour vous accueillir. Vous pourrez d'ores et déjà vous inscrire et profiter de nos ouvrages.

Notre blog : www.bibliothequechilleurs.blog4ever.com

Une date à retenir : notre assemblée générale se déroulera le 25 juin 2014.

A l'occasion du Centenaire de la Guerre 1914/1918, nous organiserons deux temps forts en association avec André CHARRON et les Enseignants de l'école élémentaire. Actuellement, nous rassemblons des témoignages, documents et objets ayant trait à cette période, et plus particulièrement, des éléments venant de familles dont les parents ont vécu cette guerre (courriers, photos, livrets militaires, récits rapportés de vive voix).

Si vous souhaitez nous confier des éléments en votre possession vous pouvez contacter :

- Pour les témoignages, récits : André CHARRON au 02 38 39 87 80
- Pour les documents et objets : Evelyne DENIAU au 06 87 83 29 72

5.9 - Comité des fêtes

Les 28 et 29 Juin prochain aura lieu la traditionnelle Foire aux Chiens
Au programme :

Le Samedi 28 Juin:

- Ouverture de la fête foraine, de la restauration et de la buvette en début d'après midi,
- XAPET Banda débutera l'animation à partir de 19 H 00,
- Le feu de la Saint-Jean sera allumé vers 22 H 30,
- La soirée se poursuivra avec la prestation du DJ Dany DU sur le podium.



Le Dimanche 29 Juin:

- Ouverture du vide grenier pour les exposants à partir de 5 H 00,
- Buvette, restauration toute la journée,
- Fête foraine,
- Animation musicale toute la journée dans les rues par l'accordéoniste David, déjà présent l'an dernier,
- L'Equipage de Mr.De La ROCHEFOUCAULD, le Rallye de Combreux, à plusieurs reprises dans l'après midi, effectuera des présentations dynamiques de chiens de vénerie et de chevaux, ponctuées de fanfares et commentaires.
- Démonstration de Zumba par le COC Danse

Vente de boudin à partir du samedi en début d'après midi et le dimanche toute la journée.

Pour les inscriptions au vide grenier, veuillez contacter à partir du 1^{er} juin :

- Mme Danielle MALFOY en journée au 02.38.32.97.03
 - Le Garage ERAY aux heures d'ouverture au 02.38.39.87.16
 - Mme Catherine BLANCHARD en journée au 06.21.66.30.77
 - Mme Isabelle PETIAU en soirée les lundis, mercredis et vendredis au 06.72.86.89.48
- Dans tous les cas, toute réservation laissée sur messagerie ne pourra pas être validée.

Pour tout autre renseignement, contactez le 06.71.71.41.83 à partir de 17 H 30.

Cette année, pour vous éviter les files d'attente à la buvette et surtout à la restauration, nous mettons en place une caisse centrale et un système de paiement par jetons (hormis pour la vente de boudin). Ce système, pour son efficacité, est mis en place dans de nombreuses foires et fêtes de plus en plus couramment.

Nous espérons une météo clémente qui nous permettrait de vous recevoir toujours aussi nombreux.



5.10 - Association le Relais

Les membres de l'association se retrouvent toujours pour échanger autour de thèmes de réflexion à partir de la Bible, de thèmes d'actualité, de l'atelier « on mange quoi ? » et de décoration florale. Lors de ce trimestre se sont tenues plusieurs soirées à destination de tous. Une soirée sur les élections municipales avec de nombreux sujets : aménagement du territoire, rythmes scolaires, place des femmes dans la vie politique locale avec le témoignage d'élus. Deux soirées consacrées à l'actualité internationale ont suivi.



En lien avec les paroisses et le CCFD (comité catholique contre la faim et pour le développement), un partenaire brésilien est venu évoquer l'agriculture dans son pays. Sur la Centrafrique, des personnes de ce pays ont apporté un éclairage sur la situation politique actuelle et le rôle de la France. L'association a tenu son assemblée générale le samedi 12 avril.



Le groupe de jeunes du MRJC, nommé les Mammouths Ravageurs Jeunes et Cultivés, a semé des graines de radis, épinards et beaucoup d'autres légumes ou herbes aromatiques dans des pots identifiés « Incroyables Comestibles Nourriture à partager » puis les a disposés dans plusieurs endroits de Chilleurs-au-Bois (au Relais, devant l'école, à côté de l'église....). Le but est de partager de la nourriture gratuitement dans toute la ville.

Ce concept, né en Angleterre, est nommé les Incroyables Comestibles. Tout cela consiste à planter des graines dans la ville et ensuite à inviter les habitants à s'en occuper afin que chacun puisse ensuite récolter la nourriture gratuitement.

Nous invitons donc tous les Chilleurois et Chilleuroises à s'occuper des plantes semées et déposées dans la ville, les arroser, afin qu'ensuite ils puissent se servir et les récolter !

Pour l'équipe, Hermance DESSERPRIT

Chilleurs info

Directeur de la publication : Monsieur le Maire de Chilleurs-aux-Bois

Conception et mise en page : Commission Communication

Crédit photographique : Tous droits réservés

Photogravure et impression : EURL Malherbe